L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 MAI 1861.

G. F. WEISSE — F. LIMET. N. DUFOUR — S. BARRY. {Editeurs-Propriétaires}

Nouvelle-Orléans, SAMEDI MATIN 4 MAI.

Voir la seconde page, pour :

Le Feuilleton
Le Bulletin Commercial,
Le Marché du Riz Sucre,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif, à midi, au City Hotel, rue de la Commune—Une résidence d'été, située sur la Grande Ile, paroisse de Jefferson.

Par Kiss & Auffer, 83 Passage de la Bourse—Porcelaine, verrerie, meubles, &c.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Négociants et Encan—Esclaves de prix et propriétés dans le faubourg Tremé—Aussi: Portions de terre sur le chemin de Gentilly, [pour liquidation]

Par P. J. Spear, à la Bourse des Négociants et Encan—Propriété au coin des rues Dumaine et Bourbon—Aussi: [non en vente à Lambert]

Par N. Nicolo, à la Bourse des Négociants et Encan—Portions de terre sur le chemin de la Métairie, vis-à-vis parc. [Succession Thomas Nibblingale]

Aussi: [non en vente—Aussi: un grand nombre de terre, sur Pelican Point bornée par les rues Esplanade, Roman, Prieur et Kerlerec, avec bâtisses. [Succession Malvina Thibault, épouse de Léon Sée.

Par D. E. Morphy et Magnifico—Clos.

Par E. Roger & Co, 65 & 67 Vieille Levée—Chaussures et vêtements.

Vente par N. Vignié.

Aujourd'hui, 4 mai, à midi, à la Bourse des Négociants et des Etrangers, N. Vignié, commissaire, offrira à l'encan, un grand nombre de lots de terre, situés dans les rues Esplanade, Roman, Prieur et Kerlerec, ensemble, avec une grande maison très commode, provenant de la succession de dame Louise Mathurin Thibault, épouse de feu de Léon Sée—Aussi, quatre morceaux de terre faisant face au chemin de la Métairie et du Pate, avec les constructions qui y sont, de la succession T. Nightingale.

Le rôle des étrangers.

Nous trouvons dans un journal, publié à New York en italien, *L'Eco d'Italia*, un article au sujet de la Légion Garibaldi de la Nouvelle-Orléans, article qui nous fournit une occasion de revenir sur les observations que nous avons déjà présentées à propos du rôle des étrangers dans la guerre actuelle. *L'Eco d'Italia*, cum une preuve que tous les journaux étrangers du Nord, n'a pas encore compris la question. Il voit dans la Constitution des Etats-Unis un fétiche, un palladium qu'il faut défendre à tout prix, et il s'aperçoit qu'un but, à la guerre que M. Lincoln veut faire au Sud—*savoir l'union*. Il traite les citoyens des Etats Confédérés de révoltés, mais s'aperçoivent qu'il tient absolument le même langage que tenaient l'empereur d'Autriche vis-à-vis des lombards, et le roi de Naples vis-à-vis des habitants des Deux Siciles. Retablissons donc les faits, et rappelons les principes qui doivent servir de guide en cette matière aux étrangers naturalisés ou non des deux sections.

L'Union américaine, qui se compose de trente-trois Etats liés par un pacte fédéral, se trouve aujourd'hui divisée en deux grandes fractions, et constitue, en fait, deux nations différentes ayant chacune un gouvernement séparé et des institutions particulières. Les Etats du Sud se sont séparés de l'Union que c'est son vœu d'un droit constitutionnel ou d'un droit révolutionnaire peu importe, pour des griefs et du motif dont le peuple de ces Etats est le seul juge. Cette séparation a eu lieu par le moyen de conventions d'Etat, nommées par le suffrage universel, et, depuis les derniers événements, tout dénotent et est bien effacé que le peuple des Etats Confédérés donne un admirable exemple d'unité de sentiments et d'efforts pour assurer le triomphe de son indépendance.

Comme le déclare le Président Davis dans son message, le Sud ne demande, en conquête, ni agrandissement, il n'implore du Nord aucune concession, et il n'entend intervenir en aucune façon in dans les institutions, ni dans le gouvernement du Nord. La seule chose qu'il réclame c'est de rester maître chez lui et de se gouverner à ses guises, absolument comme le devraient les Etats-Unis dans leur propre pays.

Le peuple du Sud n'a pas tenté de faire la guerre au peuple du Nord ni à son gouvernement, il n'est contraint de demander ce qui était indépendable à sa sécurité, la possession de forteresses, placées l'une à l'entrée d'un de ses plus importants ports, et autres sur ses côtes.

Le refus de Lincoln d'accéder à cette requête a mis les Etats Confédérés dans la nécessité de prendre ce qui leur est refusé. Ils ont donc pris le Fort Sumter et ils vont bientôt prendre le fort Pickens. C'est la une chose tout aussi naturelle que prise de Gaëte et celle de la citadelle de Messine par les Italiens. Maintenant, il plaît à M. Lincoln d'ordonner le blocus de tous les ports du Sud et d'appeler sous les armes 153,000 hommes pour envahir et subjuguer les Etats Confédérés. Ceux ci se défendront de leur mieux et soutiendront la lutte avec toutes ses conséquences, n'aspirant toujours qu'à une seule chose, faire reconnaître leur autonomie et leur souveraineté. C'est donc le Nord qui fait en réalité la guerre au Sud, bloque ses ports et menace de raser ses villes et d'inonder ses campagnes avec des centaines de mille hommes. La question nous posée, examinons la attention faite aux étrangers.

Les étrangers naturalisés qui se trouvent dans les Etats séparés, ont suivi le sort de leur Etat. Ils étaient citoyens des Etats Unis, mais ils étaient aussi citoyens de la Louisiane, ou de la Caroline, et, en ce moment, ils ne sont pas plus soumis aux ordres du président Lincoln que les Napolitains ne le sont aux ordres de François II. Il est étrange de voir, dans une république, rejeter les vieilles redites de ces les monarchies détrônes, et entendre qualifier tout un peuple de rebelles, de traîtres, de révoltés. Cela se comprend d'autant moins que les Etats du Sud n'ont jamais appartenu, que nous sachions, à l'empire du Nord, comme les Deux Siciles ont appartenu aux Bourbons, ou comme la Lombardie s'appartient à l'empereur d'Autriche. Les Etats du Sud ont été les associés des Etats du Nord et leurs égaux, ils ont cessé de lire en offrant de liquider la société à l'amiable sur les bases de l'équité, et leurs associés leur répondent par une menace de conquête et d'extermination—*pour sauver l'Union qu'ils avaient plus*. Les citoyens naturalisés sont tenus de dont, de fait et d'intérêt liés à la fortune de leurs Etats respectifs et de la Confédération du Sud. Ils doivent à leur patrie adoptive le sacrifice de leur fortune et de leur sang pour la défendre.

Quant aux étrangers non naturalisés, voici, selon nous, les principes qui doivent guider leur conduite.

Lorsqu'un homme vient dans un pays pour y vivre de son travail et de son industrie, avec l'espérance d'y faire fortune, ou même lorsqu'il vient simplement y établir sa résidence pour jouir des avantages du climat ou pour quelque motif que ce soit, il doit avant tout respecter les lois et les institutions du peuple avec lequel il s'est momentanément associé. Il est non seulement une obligation légale, mais encore une obligation morale et de conscience, car il n'y est soumis de son propre arbitre en venant dans le pays, et il est libre de s'y soustraire par le départ. Maintenant, lorsque la sécurité de l'Etat ou de la vie qu'il habite est menacée par une invasion, lorsque le commerce va se trouver arrêté par un blocus, et que les ressources nécessaires lui manquent de mettre en péril l'existence de tout les habitants que la famine, les maladies contagieuses, les massacres serviles, il est évident que l'instinct de la conservation personnelle, les affections de famille, les intérêts de fortune, tout lui fait un devoir et lui donne le droit de s'armer et de contribuer, dans la mesure de ses forces, au salut de la communauté dont il fait temporairement partie.

C'est ce ce que font les Européens dans tous les pays, et ce qu'ils ont fait à Montevideo avec Garibaldi, c'est, selon moi, ce que dirait la loi du bon sens.

Mais si c'est là la position des étrangers dans les Etats-separés, il n'en est pas de même dans les Etats du Nord, le cas est complètement différent. Que ceux qui font naturalisés suivent leur sentiment et se fassent les aides de M. Lincoln, c'est leur affaire et sont libres de choisir la part du fanatisme et d'être sourds à la voix de la raison. Mais pour les simples réfugiés, ils n'ont aucun motif qui justifie leur participation à la guerre sur le pied de M. Lincoln contre le Sud. Les libertés du pays qu'ils habitent leur ont d'autres dangers à craindre que ceux qui leur font courir l'usurpation et les despotisme militaire des républicains noirs. Leurs vies ne courent le risque d'être ni bombardées ni noyées, ni pillées.

En prenant part à cette croisade des puritains fanatiques contre le Sud, les étrangers doivent se dire qu'ils vont sans prétexte attaquer un peuple qui n'a jamais en aucun tort à leur égard, un peuple généreux et chevaleresque qui a toujours soutenu les efforts des nations opprimées en Europe pour s'affranchir du joug des tyrans, un peuple dont le gouvernement démocratique est basé sur les principes immortels de la déclaration d'indépendance.

Nous ajouterons encore que nous ne comprenons pas comment les 1,200,000 démocrates du Nord qui ont combattu si vivement jusque à l'élection le parti républicain, pour consentir à se mettre pieds et poings liés au service de ce parti aujourd'hui ouvertement abolitionniste, et que nous comprenons encore moins un pareil rôle de la part des étrangers venus dans le pays.

Ils ont à choisir entre deux partis. Sur le drapeau de l'un, celui de Lincoln, on peut lire "conquête et oppression d'un peuple", sur celui de l'autre, toute cette maxime de l'ère moderne "souveraineté du peuple, droit des peuples de se gouverner eux mêmes."

Si des étrangers qui résident au Nord ne veulent pas opter entre les deux, ils ont parfaitement le droit de rester neutres. Mais s'ils s'arrêtent sous les drapeaux de Lincoln et viennent envahir le Sud, ils y trouveront des français, des Italiens, des polonais, des suisses et des allemands qui tout en regrettant douloureusement d'avoir à combattre des compatriotes, auront vendre chèrement leur vie et mourir s'il le faut pour le salut de leur pays d'adoption et pour la défense de leurs foyers.

Quant aux étrangers non naturalisés, voici, selon nous, les principes qui doivent guider leur conduite

Lorsqu'un homme vient dans un pays pour y vivre de son travail et de son industrie, avec l'espérance d'y faire fortune, ou même lorsqu'il vient simplement y établir sa résidence pour jouir des avantages du climat ou pour quelque motif que ce soit, il doit avant tout respecter les lois et les institutions du peuple avec lequel il s'est momentanément associé. C'est non seulement une obligation légale, mais encore une obligation morale et de conscience, car il n'y est soumis de son propre arbitre en venant dans le pays, et il est libre de s'y soustraire par le départ. Maintenant, lorsque la sécurité de l'Etat ou de la vie qu'il habite est menacée par une invasion, lorsque le commerce va se trouver arrêté par un blocus, et que les ressources nécessaires lui manquent de mettre en péril l'existence de tout les habitants que la famine, les maladies contagieuses, les massacres serviles, il est évident que l'instinct de la conservation personnelle, les affections de famille, les intérêts de fortune, tout lui fait un devoir et lui donne le droit de s'armer et de contribuer, dans la mesure de ses forces, au salut de la communauté dont il fait temporairement partie.

C'est ce ce que font les Européens dans tous les pays, et ce qu'ils ont fait à Montevideo avec Garibaldi, c'est, selon moi, ce que dirait la loi du bon sens.

Mais si c'est là la position des étrangers dans les Etats-separés, il n'en est pas de même dans les Etats du Nord, le cas est complètement différent. Que ceux qui font naturalisés suivent leur sentiment et se fassent les aides de M. Lincoln, c'est leur affaire et sont libres de choisir la part du fanatisme et d'être sourds à la voix de la raison. Mais pour les simples réfugiés, ils n'ont aucun motif qui justifie leur participation à la guerre sur le pied de M. Lincoln contre le Sud. Les libertés du pays qu'ils habitent leur ont d'autres dangers à craindre que ceux qui leur font courir l'usurpation et le despotisme militaire des républicains noirs. Leurs vies ne courent le risque d'être ni bombardées ni noyées, ni pillées.

En prenant part à cette croisade des puritains fanatiques contre le Sud, les étrangers doivent se dire qu'ils vont sans prétexte attaquer un peuple qui n'a jamais en aucun tort à leur égard, un peuple généreux et chevaleresque qui a toujours soutenu les efforts des nations opprimées en Europe pour s'affranchir du joug des tyrans, un peuple dont le gouvernement démocratique est base sur les principes immortels de la déclaration d'indépendance.

Nous ajouterons encore que nous ne comprenons pas comment les 1,200,000 démocrates du Nord qui ont combattu si vivement jusque à l'élection le parti républicain, pour consentir à se mettre pieds et poings liés au service de ce parti aujourd'hui ouvertement abolitionniste, et que nous comprenons encore moins un pareil rôle de la part des étrangers venus dans le pays.

Ils ont à choisir entre deux partis. Sur le drapeau de l'un, celui de Lincoln, on peut lire "conquête et oppression d'un peuple", sur celui de l'autre, toute cette maxime de l'ère moderne "souveraineté du peuple, droit des peuples de se gouverner eux mêmes."

Si des étrangers qui résident au Nord ne veulent pas opter entre les deux, ils ont parfaitement le droit de rester neutres. Mais s'ils s'arrêtent sous les drapeaux de Lincoln et viennent envahir le Sud, ils y trouveront des français, des Italiens, des polonais, des suisses et des allemands qui tout en regrettant douloureusement d'avoir à combattre des compatriotes, auront vendre chèrement leur vie et mourir s'il le faut pour le salut de leur pays d'adoption et pour la défense de leurs foyers.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Législature de la Caroline du Nord.

Raleigh, 3 mai.—Les deux branches de la législature de la Caroline du Nord ont voté à l'unanimité un bill appelant une Convention du peuple qui doit se réunir à Raleigh le 20 du présent mois

Le drapeau de la Confédération du Sud flotte sur le capitol.

L'Etat est virtuellement hors de l'Union.

Le gouverneur forganise le camp d'instruction à Raleigh. Il recommande l'envoi de troupes de la Caroline du Nord dans le Maryland et la Virginie pour aider ces Etats à combattre l'ennemi.

Le gouverneur Magoffin a lancé une proclamation annonçant qu'une élection aura lieu le 30 juin pour l'élection de représentants au Congrès des Etats Unis, afin que le Kentucky soit représenté au Congrès qui doit s'ouvrir le 4 juillet.

Le fort Monroe.

Annapolis, 3 mai.—La garnison du fort Monroe se compose de 1000 hommes du Massachusetts 300 soldats du 2e régiment régulier sont campés sur la rive opposée de la rivière.

5,000 virginiens sont occupés à élever des batteries à l'entrée de "Hampton Roads."

Lexington, (Missouri) 3 mai—Un meeting unionistes a eu lieu dans cette ville hier soir, et a été dispersé par les sécessionistes. Pendant la confusion on a tiré un coup de feu sur un unioniste qui n'a pas été blessé dangereusement.

Les sécessionistes ont supprimé un autre meeting qui a eu lieu cette après-midi.

Un drapeau de la sécession flotte sur la maison de justice.

Législature du Missouri.

Jefferson, Mo, 7 mai.—Les deux branches de la législature du Missouri ont passe un bill allouant un million pour la défense de l'Etat contre l'invasion.

St Louis, le 3 mai—La législature du Missouri est entrée en session secrète.

Le gouverneur Harris dit dans son message que nous intéresse et nous sympathises étant identiques à ceux des Etats sécessionnistes, ils ne consentiront aux demandes aux leurs.

Il recommande une résolution pour mettre immédiatement le Missouri en état de défense.

Le gouverneur accuse le président Lincoln de créer la guerre civile en appelant des troupes pour subjuguer les Etats séparés. Il dénonce l'appel de Lincoln comme inconstitutionnel et conduisant à un despotisme consolidé.

Législature du Maryland.

Frederick, 3 mai—La législature a, dit-on, devant elle un bill pour nommer un comité de salut public qui aurait le pouvoir de pourvoir à la défense de l'Etat, et serait soumis à l'action de la Convention et le peuple en choisit une.

Défense de Louisville.

Louisville, 3 mai.—Le conseil de ville a voté $200,000 pour la défense de la ville

CONGRES DES ETATS CONFÉDÉRÉS.

Montgomery, 3 mai—Au Congrès, aujourd'hui, M. Wright, de la Géorgie, a présenté un bill à l'effet d'autoriser le président à accepter des volontaires sans aucune formalité d'appel aux Etats. Renvoyé au comité militaire.

M Barlow a présenté une série de résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité; elles expriment les remerciments du peuple des Etats Confédérés au général Beauregard et aux troupes de la Caroline du Sud pour leur bravoure au fort Sumter et le sang-froid militaire peu importe, pour des griefs et du motif dont le peuple de ces Etats est le seul juge. Cette séparation a eu lieu par le moyen de conventions d'Etat, nommées par le suffrage universel, et, depuis les derniers événements, tout dénotent et est bien effacé que le peuple des Etats Confédérés donne un admirable exemple d'unité de sentiments et d'efforts pour assurer le triomphe de son indépendance.

Comme le déclare le Président Davis dans son message, le Sud ne demande, en conquête, ni agrandissement, il n'implore du Nord aucune concession, et il n'entend intervenir en aucune façon in dans les institutions, ni dans le gouvernement du Nord. La seule chose qu'il réclame c'est de rester maître chez lui et de se gouverner à ses guises, absolument comme le devraient les Etats-Unis dans leur propre pays.

Le peuple du Sud n'a pas tenté de faire la guerre au peuple du Nord ni à son gouvernement, il n'est contraint de demander ce qui était indépendable à sa sécurité, la possession de forteresses, placées l'une à l'entrée d'un de ses plus importants ports, et autres sur ses côtes.

Le refus de Lincoln d'accéder à cette requête a mis les Etats Confédérés dans la nécessité de prendre ce qui leur est refusé. Ils ont donc pris le Fort Sumter et ils vont bientôt prendre le fort Pickens. C'est la une chose tout aussi naturelle que prise de Gaëte et celle de la citadelle de Messine par les Italiens. Maintenant, il plaît à M Lincoln d'ordonner le blocus de tous les ports du Sud et d'appeler sous les armes 153,000 hommes pour envahir et subjuguer les Etats Confédérés. Ceux ci se défendront de leur mieux et soutiendront la lutte avec toutes ses conséquences, n'aspirant toujours qu'à une seule chose, faire reconnaître leur autonomie et leur souveraineté. C'est donc le Nord qui fait en réalité la guerre au Sud, bloque ses ports et menace de raser ses villes et d'inonder ses campagnes avec des centaines de mille hommes.

La question nous posée, examinons la attention faite aux étrangers.

Les étrangers naturalisés qui se trouvent dans les Etats séparés, ont suivi le sort de leur Etat. Ils étaient citoyens des Etats Unis, mais ils étaient aussi citoyens de la Louisiane, ou de la Caroline, et, en ce moment, ils ne sont pas plus soumis aux ordres du président Lincoln que les Napolitains ne le sont aux ordres de François II. Il est étrange de voir, dans une république, rejeter les vieilles redites de ces les monarchies détrônes, et entendre qualifier tout un peuple de rebelles, de traîtres, de révoltés. Cela se comprend d'autant moins que les Etats du Sud n'ont jamais appartenu, que nous sachions, à l'empire du Nord, comme les Deux Siciles ont appartenu aux Bourbons, ou comme la Lombardie s'appartient à l'empereur d'Autriche. Les Etats du Sud ont été les associés des Etats du Nord et leurs égaux, ils ont cessé de lire en offrant de liquider la société à l'amiable sur les bases de l'équité, et leurs associés leur répondent par une menace de conquête et d'extermination—*pour sauver l'Union qu'ils avaient plus*. Les citoyens naturalisés sont tenus de dont, de fait et d'intérêt liés à la fortune de leurs Etats respectifs et de la Confédération du Sud. Ils doivent à leur patrie adoptive le sacrifice de leur fortune et de leur sang pour la défendre.

Quant aux étrangers non naturalisés, voici, selon nous, les principes qui doivent guider leur conduite

Lorsqu'un homme vient dans un pays pour y vivre de son travail et de son industrie, avec l'espérance d'y faire fortune, ou même lorsqu'il vient simplement y établir sa résidence pour jouir des avantages du climat ou pour quelque motif que ce soit, il doit avant tout respecter les lois et les institutions du peuple avec lequel il s'est momentanément associé. C'est non seulement une obligation légale, mais encore une obligation morale et de conscience, car il n'y est soumis de son propre arbitre en venant dans le pays, et il est libre de s'y soustraire par le départ. Maintenant, lorsque la sécurité de l'Etat ou de la vie qu'il habite est menacée par une invasion, lorsque le commerce va se trouver arrêté par un blocus, et que les ressources nécessaires lui manquent de mettre en péril l'existence de tout les habitants que la famine, les maladies contagieuses, les massacres serviles, il est évident que l'instinct de la conservation personnelle, les affections de famille, les intérêts de fortune, tout lui fait un devoir et lui donne le droit de s'armer et de contribuer, dans la mesure de ses forces, au salut de la communauté dont il fait temporairement partie.

C'est ce ce que font les Européens dans tous les pays, et ce qu'ils ont fait à Montevideo avec Garibaldi, c'est, selon moi, ce que dirait la loi du bon sens.

Mais si c'est là la position des étrangers dans les Etats-separés, il n'en est pas de même dans les Etats du Nord, le cas est complètement différent. Que ceux qui font naturalisés suivent leur sentiment et se fassent les aides de M. Lincoln, c'est leur affaire et sont libres de choisir la part du fanatisme et d'être sourds à la voix de la raison. Mais pour les simples réfugiés, ils n'ont aucun motif qui justifie leur participation à la guerre sur le pied de M. Lincoln contre le Sud. Les libertés du pays qu'ils habitent leur ont d'autres dangers à craindre que ceux qui leur font courir l'usurpation et le despotisme militaire des républicains noirs. Leurs vies ne courent le risque d'être ni bombardées ni noyées, ni pillées.

En prenant part à cette croisade des puritains fanatiques contre le Sud, les étrangers doivent se dire qu'ils vont sans prétexte attaquer un peuple qui n'a jamais en aucun tort à leur égard, un peuple généreux et chevaleresque qui a toujours soutenu les efforts des nations opprimées en Europe pour s'affranchir du joug des tyrans, un peuple dont le gouvernement démocratique est base sur les principes immortels de la déclaration d'indépendance.

Nous ajouterons encore que nous ne comprenons pas comment les 1,200,000 démocrates du Nord qui ont combattu si vivement jusque à l'élection le parti républicain, pour consentir à se mettre pieds et poings liés au service de ce parti aujourd'hui ouvertement abolitionniste, et que nous comprenons encore moins un pareil rôle de la part des étrangers venus dans le pays.

Ils ont à choisir entre deux partis. Sur le drapeau de l'un, celui de Lincoln, on peut lire "conquête et oppression d'un peuple", sur celui de l'autre, toute cette maxime de l'ère moderne "souveraineté du peuple, droit des peuples de se gouverner eux mêmes."

Si des étrangers qui résident au Nord ne veulent pas opter entre les deux, ils ont parfaitement le droit de rester neutres. Mais s'ils s'arrêtent sous les drapeaux de Lincoln et viennent envahir le Sud, ils y trouveront des français, des Italiens, des polonais, des suisses et des allemands qui tout en regrettant douloureusement d'avoir à combattre des compatriotes, auront vendre chèrement leur vie et mourir s'il le faut pour le salut de leur pays d'adoption et pour la défense de leurs foyers.

Quant aux étrangers non naturalisés, voici, selon nous, les principes qui doivent guider leur conduite

Lorsqu'un homme vient dans un pays pour y vivre de son travail et de son industrie, avec l'espérance d'y faire fortune, ou même lorsqu'il vient simplement y établir sa résidence pour jouir des avantages du climat ou pour quelque motif que ce soit, il doit avant tout respecter les lois et les institutions du peuple avec lequel il s'est momentanément associé. C'est non seulement une obligation légale, mais encore une obligation morale et de conscience, car il n'y est soumis de son propre arbitre en venant dans le pays, et il est libre de s'y soustraire par le départ. Maintenant, lorsque la sécurité de l'Etat ou de la vie qu'il habite est menacée par une invasion, lorsque le commerce va se trouver arrêté par un blocus, et que les ressources nécessaires lui manquent de mettre en péril l'existence de tout les habitants que la famine, les maladies contagieuses, les massacres serviles, il est évident que l'instinct de la conservation personnelle, les affections de famille, les intérêts de fortune, tout lui fait un devoir et lui donne le droit de s'armer et de contribuer, dans la mesure de ses forces, au salut de la communauté dont il fait temporairement partie.

C'est ce ce que font les Européens dans tous les pays, et ce qu'ils ont fait à Montevideo avec Garibaldi, c'est, selon moi, ce que dirait la loi du bon sens.

Mais si c'est là la position des étrangers dans les Etats-separés, il n'en est pas de même dans les Etats du Nord, le cas est complètement différent. Que ceux qui font naturalisés suivent leur sentiment et se fassent les aides de M. Lincoln, c'est leur affaire et sont libres de choisir la part du fanatisme et d'être sourds à la voix de la raison. Mais pour les simples réfugiés, ils n'ont aucun motif qui justifie leur participation à la guerre sur le pied de M. Lincoln contre le Sud. Les libertés du pays qu'ils habitent leur ont d'autres dangers à craindre que ceux qui leur font courir l'usurpation et le despotisme militaire des républicains noirs. Leurs vies ne courent le risque d'être ni bombardées ni noyées, ni pillées.

En prenant part à cette croisade des puritains fanatiques contre le Sud, les étrangers doivent se dire qu'ils vont sans prétexte attaquer un peuple qui n'a jamais en aucun tort à leur égard, un peuple généreux et chevaleresque qui a toujours soutenu les efforts des nations opprimées en Europe pour s'affranchir du joug des tyrans, un peuple dont le gouvernement démocratique est base sur les principes immortels de la déclaration d'indépendance.

Nous ajouterons encore que nous ne comprenons pas comment les 1,200,000 démocrates du Nord qui ont combattu si vivement jusque à l'élection le parti républicain, pour consentir à se mettre pieds et poings liés au service de ce parti aujourd'hui ouvertement abolitionniste, et que nous comprenons encore moins un pareil rôle de la part des étrangers venus dans le pays.

Ils ont à choisir entre deux partis. Sur le drapeau de l'un, celui de Lincoln, on peut lire "conquête et oppression d'un peuple", sur celui de l'autre, toute cette maxime de l'ère moderne "souveraineté du peuple, droit des peuples de se gouverner eux mêmes."

Si des étrangers qui résident au Nord ne veulent pas opter entre les deux, ils ont parfaitement le droit de rester neutres. Mais s'ils s'arrêtent sous les drapeaux de Lincoln et viennent envahir le Sud, ils y trouveront des français, des Italiens, des polonais, des suisses et des allemands qui tout en regrettant douloureusement d'avoir à combattre des compatriotes, auront vendre chèrement leur vie et mourir s'il le faut pour le salut de leur pays d'adoption et pour la défense de leurs foyers.

Théâtre de l'Opéra.

Bénéfice de Madame Haquette.

Première représentation de Don Juan d'Autriche, *Drame en cinq actes, de* Casimir Delavigne.

Un malentendu que nous regrettons vivement a été cause que le bénéfice de madame Haquette n'a pas été annoncé, hier matin, dans nos colonnes. Nous nous empressons de réparer au jourd'hui cette omission bien involontaire, et de payer à la charmante artiste le très légitime tribut d'éloges qui lui est dû. L'accomplissement de ce devoir nous est du reste bien facile — il s'agit tout simplement pour nous de nous faire ici les interprètes de l'opinion unanime des habitués du théâtre.

Les qualités du talent de Madame Haquette ne sont pas de celles qui saisissent tout d'abord la grande masse du public, qui *s'impose* et quelque sorte et enlèvent de haute lutte un succès dont la réflexion vient presque toujours atténuer l'exagération. Bien des artistes de drame ont mêl réussi, chez nous comme ailleurs, et ont obtenu une popularité de courte durée, bientôt suivie d'une réaction non moins injuste, grâce à de certains artifices qui sont le *trompe l'œil* de la scène, grâce à de certains défauts éclatants qui manquent rarement leur effet sur les *moutons de Panurge* toujours plus ou moins répandus dans une salle de spectacle. Le succès de notre jeune première s'est fait tout autrement, accueillie avec faveur dès son début dans la *Calomnie*, Madame Haquette s'est vu grandir sa popularité à chaque nouvelle création, si bien qu'aujourd'hui elle a conquis une des meilleures places dans l'estime des habitués et qu'elle s'est établie au cœur même de la place, dans une position d'où nulle batterie ennemie ne saurait la déloger. Cette faveur marque cette sympathie générale si méritée, cette popularité bien réelle et bien acquise, Madame Haquette les doit à tout un ensemble de qualités qui deviennent de plus en plus rares au théâtre. Elle a la grâce, elle a la distinction, elle a l'élégance, elle a ce tact exquis et rare qui ne dépasse jamais le but. Prenant son art au sérieux, Madame Haquette s'efforce constamment de nuancer, de caractériser les divers personnages que son emploi l'appelle à jouer. Dans la *Colombe*, dans le *Piano de Berthe*, *Le Pour et le Contre*, et tout récemment encore dans le *Serment d'Horace*, elle a montré beaucoup d'esprit, de finesse et de grâce unie à une excellente diction, et dans la *Dame aux Camélias*, le *Roman d'un jeune homme pauvre*, *Marianne*, le *Chevalier de Maison Rouge* et les autres drames où elle a figuré cet hiver, elle a fait preuve de chaleur, de sensibilité, de puissance dramatique et d'intelligence vive et complète de la scène et des situations. Il est superflu d'ajouter—puisque tout le monde le sait comme nous—que Madame Haquette est une jeune et jolie femme et qu'elle a deux beaux yeux qui plaideront leur cause avec infiniment plus d'éloquence que notre prose ou nos vers ne pourraient le faire. Ils achèveront de la gagner devant le jury très nombreux que le bénéfice de la charmante artiste ne peut manquer de réunir demain soir au théâtre.

Madame Haquette a fait choix pour son bénéfice d'un ouvrage éminemment littéraire, qui, à l'avantage (peu commun aujourd'hui) d'être écrit en beau et bon français joint celui d'être une des pièces les mieux charpentées, un des drames les plus mouvementés de l'illustre auteur de *Messéniennes* et de *Louis XI*. Le *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne est un de ces ouvrages qui produisent toujours un très grand effet à la scène, et le rôle de *Dona Florinda de Sandoval*, que Mlle Haquette doit jouer demain soir, est un des plus beaux du répertoire moderne. M. Bifaut jouera celui de *Charles Quint*, que Lagier a créé à Paris, et M. Julian a toutes les qualités voulues pour représenter *Don Juan*. M. Chol fera *Philippe II*, M. Carrier, *Don Quezada*, M. Jolly, *Don Ruy Gomez*, M. Delamarre, *le Prieur*, M. Mathieu, *Frère Jérôme*, M. Delione, *Frère Trémothe*, et Mlle Julian, le novice *Pablo*. La distribution de l'ouvrage, on le voit, comprend la presque totalité des artistes de drame et de vaudeville, et peut compter comme un élément de plus dans le succès de la représentation de demain soir.

Ce soir, *Robert le Diable*, par MM. Philippe, Gerinkel, Mmes Borchardt, Fauré.

Mlle Francis, artiste du théâtre des Variétés, a bien voulu donner son concours pour danser le pas de sédiction dans le role d'Hélène.

On nous annonce pour lundi, le bénéfice de M. Mathieu. Notre premier ténor a choisi pour spectacle *Lucie de Lammermoor*, et il est assuré du concours de mademoiselle Frezzolini. Ce sera donc une brillante soirée. Nous en reparlerons lundi.

Europe — le steamer *Jura* a apporté des nouvelles d'Europe allant jusqu'au 12 avril. Nous empruntons le resumé télégraphique suivant à un journal de New York :

On annonçait une réorganisation des gardes nationales sur une plus vaste échelle, sous le commandement du chef du maréchal Canrobert.

Un bruit qui a trouvé de l'écho dans les colonnes du *Pays*, prête à l'Angleterre l'intention d'envoyer un corps expéditionnaire en Syrie, pour occuper le territoire compris entre la Haute Syrie et l'Egypte.

Les Bourses de Paris et de Londres étaient ferme. Le 3 p. c. à 69 fr. 60.

En réponse à une interpellation de la chambre, au sujet de la question romaine, le comte de Cavour a déclaré que le gouvernement italien ne pouvait pas, en conscience et en morale, et non plus en stratégie, discuter et se tout des propositions qui, à moins de quelque soudain retour du bon sens, donneront peut être le signal de l'une des guerres les plus sanglantes et les plus désastreuses qui aient jamais désolé l'Europe.

"Chaque fois qu'une période de tumulte et d'agitation se produit, que les choses roulent tumultueusement au dehors et que les nationalités font prime, il semble que la politique traditionnelle de la France soit d'évoquer sa vieille gloriole et de jouer le rôle de l'héroïque ou de la chevalerie du Schleswig et du Holstein.

"La Prusse désire se procurer a bon marché une certaine somme de popularité en Allemagne. Elle désire se dévouer à l'opinion de cette Confédération redoutable, mais quelque flasque et pesante dans son action.

"Réorganisez l'Allemagne de façon à lui donner une unité substantielle dont jouissent la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne serait une noble et héroïque entreprise, non sans difficulté et sans danger, mais digne de toutes les sympathies et de toute l'énergie d'une grande et intelligente nation.

"Ce n'est pas à des choses de cette nature toutefois que pensent les hommes d'Etat de cette Confédération indéfinie. Ils ne pensent qu'à la conquête du royaume italien. Une vigoureuse attaque, comptant avec 200,000 hommes, actuellement prêts, lui tombera sur le dos. Le Milanais et la Lombardie, mais aussi, pour doubler trouve, afin d'exercer l'intervention de la France. Voici ce qui aurait été imaginé, toujours d'après le dire du même correspondant. Des agents auraient été envoyés en Espagne, achètent des congés de soldats gantabilistes, au prix de 1 reales chaque. Un tour qui ce sera entre pour en Espagne, et, de plus, des agents auraient été chercher des uniformes rouges une certaine quantité d'individus, qui prendront l'offensive, et feront un mal gen faux de Français Joseph Napoléon et de vendre le territoire italien, par voie de conquête.

"Le *Journal de St Pétersbourg* donne la version suivante des troubles qui ont éclaté de ce chef à Varsovie :

"Une grande foule s'était assemblée, devant le château à vie dispertere par la force armée, qui a tué dix personnes et en a blessé un nombre. Cinq cadavres ont été trouvés dans la lutte, et 45 arrestations ont eu lieu.

D'autres versions portent le nombre des victimes à un chiffre bien plus élevé.

37,000 hommes de troupes sont actuellement à Varsovie.

On parle de préparatifs de guerre sur une large échelle, et 100,000 hommes de vingt nations de divers sérieux affectée à cet effet.

Le 8, il a été resolu, en conseil de cabinet, que toutes les forces d'infanterie seront dissoutes, et que l'artillerie sera placée sur le pied de guerre.

Sans le lin sin à 66 batti par les insurgés de Stanting.

Les troupes françaises et espagnoles en Cochinchine se sont emparées de 5 forts, le 24 février, après un combat acharné.

De la Nouvelle Grenade on apprend que les Mauvres ont attaqué les forces anglaises, qui sont demeurées maîtresses du terrain.

DERNIERES DEPECHES TELEGRAPHIQUES.

Thorn, 12 avril—Le nombre des personnes qui ont succombé à Varsovie a été de 130 au moins. On compte plusieurs centaines de blessés.

Les cadavres des victimes ont été transportés et enterrés dans l'intérieur de la citadelle.

Prague, 12 avril—La diète a envoyé une députation à l'empereur, pour le prier de venir à Prague se faire couronner roi de Bohême.

Vienne, 11 avril—Le conflit continue dans l'Herzégovine. Plusieurs villes se sont prononcées en faveur du prince de Montenegro.

Belgrade, 11 avril—Hier, 99 familles formant un total de 560 personnes, ont émigré en Servie avec leurs troupeaux. Les Turcs les ont arrêtées au passage et ont infligé des châtiments corporels à 100 d'entre elles. Le mécontentement augmente sur les frontières.

Paris 12 avril—L'empereur a passé hier en revue la seconde division du 1er corps d'armée. 8,000 hommes étaient sur le terrain.

Politique de la Prusse.

"Quelque menaçantes que puissent être les apparences, le point culminant du danger pour la paix européenne n'est pas sur les rives du Po, ni sur celles de la Vistule, mais sur celles de l'Elbe et de la Sprée, au cours lent et paresseux, mais profond et dangereux et se tout des propriétés qui, à moins de quelque soudain retour du bon sens, donneront peut être le signal de l'une des guerres les plus sanglantes et les plus désastreuses qui aient jamais désolé l'Europe.

"Chaque fois qu'une période de tumulte et d'agitation se produit, que les choses roulent tumultueusement au dehors et que les nationalités font prime, il semble que la politique traditionnelle de la France soit d'évoquer sa vieille gloriole et de jouer le rôle de l'héroïque ou de la chevalerie du Schleswig et du Holstein.

"La Prusse désire se procurer a bon marché une certaine somme de popularité en Allemagne. Elle désire se dévouer à l'opinion de cette Confédération redoutable, mais quelque flasque et pesante dans son action.

"Réorganisez l'Allemagne de façon à lui donner une unité substantielle dont jouissent la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne serait une